CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

PAR JACQUES-ANTOINE DULAURE,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Des dépenses faites pendant sa mission dans les Départemens de la Corrèze et de la Dordogne.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

JE fus chargé, par décret du 20 germinal dernier, de me rendre dans les départemens de la Corrèze et de la Dordogne ; je partis de Paris le premier floréal, et j'ai été de retour à la Convention le 30 messidor : mon absence a été de trois mois.

Je ne suis arrivé, à cause du mauvais état des postes et des chemins, que le 8 floréal à Tulle, chef lieu du département de la Corrèze. J'ai dépensé, dans ce voyage de huit jours, pour nourriture de mon secrétaire et de moi, pour réparations faites a ma voiture, pour frais de postes, frais arbitrairement taxés en quelques endroits par les maîtres de postes, et portés par eux à neuf ou dix fois au dessus du prix fixé par la loi, la somme de . . 3653 ₶

Pour frais de nourriture pendant mon sejour à Tulle, pour les gendarmes qui m'ont accompagné, et autres menus frais semblables 889

Pour frais de voyage dans diverses parties du département, dans le district d'Uzerche, à la forge de la Grenerie. 1972

Pour frais de voyage a Brives, et pour séjour dans cette ville 490

Pour voyages à Argental et dans différentes communes des environs, pour retour à Brives, pour séjour dans cette commune et dans quelques autres 3660

10,664 l.

De l'autre part, 10,664 l.

Je suis parti de Brives le 4 prairial pour aller à Bergerac : pour louage et nourriture de chevaux, pour nourriture de mon secrétaire et de moi, et autres menus frais relatifs à ma mission pendant mon séjour à Bergerac.	4850ᵗᵗ
Pour frais de retour à Brives, pour séjour dans cette ville pendant un mois et demi ou environ, pour quelques voyages dans quelques communes voisines	8992
Pour traitement à mon secrétaire.	2000
Pour frais de retour de Brives à Paris, et frais de séjour dans diverses communes du département, situées sur la route; pour frais de postes, dont quelques maîtres de postes ont exigé, au lieu de 4 liv., jusqu'à 30 livres par cheval.	4824
Le total de ma dépense est de	31,430
En partant de Paris j'avois reçu de la trésorerie nationale	15,000
La cherté excessive des denrées dans les départemens me fit bientôt sentir l'insuffisance de cette somme; j'écrivis le 2 messidor au comité de salut public, pour qu'il autorisât le receveur du district de Brives à me compter la somme de dix mille livres; je n'avois pas encore reçu réponse de ce comité, lorsqu'au 15 de ce mois je reçus officiellement la loi qui m'ordonnoit, ainsi qu'à plusieurs de mes collègues en mission, d'être rendu au sein de la Convention au premier thermidor. Je n'avois ni temps à perdre, ni argent pour payer les frais de ma route et ceux de ma nourriture pendant mon séjour à Brives. Sur ma réquisition le receveur de Brives me compta dix mille liv. ci	10,000
Cette somme a été insuffisante, et j'ai été obligé d'avancer le surplus.	
Ayant dépensé	31,430
Et n'ayant reçu que	25,000
Il me restoit dû	6,430

Laquelle somme de 6,430 livres j'ai reçue de la trésorerie nationale, en vertu d'un mandat du comité des inspecteurs de la salle.

J'avois reçu du bureau des voitures de la République une voiture appelée diligence : je l'ai remise, et j'en ai tiré une décharge.

Signé, DULAURE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor, an III.